
Mairie de TREMBLECOURT

Compte-rendu du Conseil municipal Du vendredi 29 juin 2018

Présents : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Bernard ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JEMPF Etienne ; NOEL Danielle, PATARD Frédéric.

Etai(en)t excusé(s) : JANNEL Danièle (procuration à Béatrice Chrétien) ; MICHEL Jérôme (procuration à Etienne Jempf)

Etai(en)t absent(s) : /

Mme Béatrice Chrétien est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil (6 avril 2018) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

1. (Délibération 21/18) Convention avec la CC2T pour les contrôles PEI – Définition de la périodicité des contrôles

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le contrôle des bornes à incendie est de la responsabilité de la commune et doit être effectué tous les 3 ans.

La CC2T propose que cette action soit mutualisée pour un prix unique et des prestations bien précises : seule vérification des poteaux incendie ; Pas d'entretien ou de suivi d'intervention par la CC2T ; Prix unitaire de 12€.

La présence d'une personne de la commune est impérative lors des contrôles, l'agent de la CC2T n'étant pas habilité à manœuvrer vannes, purges et gestion des écoulements du réseau d'eau.

La convention est signée pour 3 ans renouvelable tacitement et les contrôles seront réalisés avec une périodicité de 3 ans (le dernier a été effectué par le SDIS en août 2016).

Le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer avec la CC2T la convention de mutualisation pour le contrôle des PEI .

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 22/18) Changement d'un poteau d'incendie : autorisation de travaux

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune est éligible à l'appui financier du département en investissement d'une somme de 4000 € sur 3 ans (2016-2021 / CTS fonds communes fragiles). Ce fonds a déjà été demandé pour le changement du poteau incendie Rue de la mairie. Le solde est à demander.

Le Maire propose d'utiliser en partie ce fonds financier pour le changement de la borne incendie située rue de l'église en face de l'impasse des Noyers. L'entreprise Viriot a établi un devis.

Budget prévisionnel de dépenses : 3 402.00 € HT soit 4 082.40 € TTC

Financement prévisionnel HT :

Commune : 2 051.92 €

CTS (maxi 40 %) : 1 360.80 €

FCTVA : 669.68 €

Les conseillers autorisent la dépense.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. (Délibération 23/18) Aménagements divers

Les jeux présents au **terrain de jeux** (toboggan, maisonnette) ont été nettoyés et réparés par le service technique de la CC2T courant mai. Un jeu a été enlevé pour raison de sécurité.

Afin de proposer aux plus grands également un lieu de détente et de rencontre, il est proposé d'installer sur le terrain une bascule à deux places (4-9 ans) et un but pluridisciplinaire (foot – hand - basket) et d'implanter un second banc.

De plus, la commune ayant maintenant l'usage de la **salle du conseil au RDC du bâtiment mairie - école**, il est nécessaire de la meubler. En effet cette salle est destinée à recevoir les personnes ne pouvant monter au secrétariat de mairie à l'étage et également à y célébrer les mariages.

La commune peut obtenir une subvention de 40% sur ces investissements au titre des CTS, comme dit précédemment pour le poteau incendie.

Le Maire propose donc d'aménager la salle de conseil et l'aire de jeux comme décrit ci-dessus et avec le financement suivant :

- Budget prévisionnel de dépenses : 3 060.97 € HT soit 3 673.16 € TTC
- Financement prévisionnel :
 - Commune : 1 946.65 € TTC
 - CTS (maxi 40 %) : 1 224.39 €
 - FCTVA : 502.12 €

Les conseillers valident le projet d'aménagement de l'aire de jeu et de la salle de conseil et charge le maire de signer tout document nécessaire.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. (Délibération 24/18) Demande de subvention « Contrat Territoires Solidaires »

Le Maire propose :

- De demander les CTS pour les investissements suivants : changement du poteau incendie Rue de l'église, ajouts au terrain de jeux, achat de meubles pour la salle de conseil et installation de

nouveaux panneaux de signalisation (défense incendie et interdiction de tourner à gauche en sortant du parking en face de la mairie)

- Et le plan de financement suivant :
 - Budget prévisionnel de dépenses : 7 129.93 € HT soit 8 555.93 € TTC
 - Financement prévisionnel :
 - ✓ Commune : 4 358.57 €
 - ✓ CTS : 2 796.00 €
 - ✓ FCTVA : 1 401.36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les investissements ainsi que le montant prévisionnel des dépenses et sollicite la subvention CTS – communes défavorisées auprès du conseil Départemental 54. Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 25/18) Modifications au château d'eau : choix du prestataire

Les réparations nécessaires au château d'eau ont été abordées en conseil municipal à plusieurs occasions.

Des devis ont été établis afin d'envisager la modification et le remplacement des canalisations vieillissantes. La modification envisagée est le remplacement des conduites de remplissage du bac primaire à l'identique de l'existant mais en tuyaux inox.

Le premier adjoint présente les devis correspondants :

- SMI : 8949 €HT
- Génie climatique de Lorraine : 8098 €HT
- Profusion : 9354 €HT

Après débat, les conseillers retiennent la proposition la moins disante soit le devis de l'entreprise Génie climatique de Lorraine.

Les conseillers acceptent le devis d'un montant de 8098 €HT et chargent le Maire de signer tout document relatif à ces travaux.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 26/18) Devis SARL ALS : accessibilité à la cour de l'école

Le maire propose aux conseillers de valider les travaux d'accessibilité chiffrés dans le devis de l'entreprise SARL ALS afin d'être en conformité avec le programme établi en 2015 dans l'agenda d'accessibilité.

Ceux-ci comprennent :

- pour l'accès à la cour de l'école :

- La démolition du trottoir en place,
- La fourniture et la pose de bordures surbaissées

- La reprise des enrobés sur trottoir
 - Et la pose de dalles podotactiles.
- pour la médiathèque : le remplacement d'une dalle de l'escalier d'accès (extérieur).

Les subventions obtenues pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Réserve parlementaire, FDISL et Régionale) comprennent cette dépense.

Le montant du devis total est de 1 955.45 €HT soit 2 346.53 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à engager les travaux et à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. (Délibération 27/18) Participation à un groupement de commande du MMD54

Le maire expose aux conseillers le projet de groupement de commande proposé par MMD54, service d'ingénierie du département auquel la commune adhère : MMD54 propose de constituer un groupement de commande avec le département et les communes volontaires pour les travaux de voirie et dépendances. Cette offre est destinée à faire bénéficier de prix de marché départementaux et de l'expertise de MMD54 aux collectivités. . Le marché sera attribué pour 1 an renouvelable 3 ans.

Pour constituer le groupement de commande une participation de 110€ est demandée

Les conseillers décident de faire partie du groupement de commande avec le département « Travaux de voirie et dépendance » et à cette fin, de demander la prestation du MMD54. Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8. (Délibération 28/18) Devis de réfection de voirie : chemin rural de Tremblecourt à Jaillon

Le maire expose, en complément du point précédent, que les réparations de voirie les plus urgentes à réaliser sur la commune se situent sur le chemin rural de Tremblecourt à Jaillon. Les travaux ont été demandés à l'entreprise Viriot qui a réalisé un devis. Ceux-ci comprennent :

- La mise en œuvre d'enrobés
- Le balayage des zones
- La couche d'accrochage à l'émulsion
- Et la fermeture des joints à l'émulsion et sable

Le montant du devis est de 4 532.00 €HT soit 5 438.40 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à engager les travaux et à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

9. Délibération 29/18) Devis pour la taille des arbres sur la voie Romaine

Les arbres fruitiers situés le long de la voie Romaine et plantés en 2000 ont pris de l'ampleur. Afin de préserver le passage sur cette route et l'intégrité de ces arbres fruitiers le Maire propose de faire réaliser

par un professionnel une taille d'entretien avec évacuation des branchages. La société FH. Aménagement de Domèvre en Haye propose d'intervenir pour un maximum de 95 arbres pour un montant de 2 850€.

Le Maire propose de procéder à cet entretien de taille sur deux exercices, soit 2018 et 2019, afin de répartir les dépenses.

Le conseil doit autoriser la signature du devis.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10. Questions diverses et informations :

- Accord de principe du conseil sur l'avancement de grade de la secrétaire suite à la réussite du concours – passage du grade d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Si accord des conseillers : démarches à mettre en œuvre auprès de la Commission Administrative Paritaire et délibération à l'automne.)
- Travaux devant l'église
 - Reste à faire : mains courantes, signalisation, préparation engazonnement
 - Aménagement paysager à envisager

Planning

- Réunion de l'équipe PLU communal le 25/07 pour remise du PV de synthèse du commissaire enquêteur
- Réunion des conseillers municipaux concernant le PADD du PLU intercommunal le 18/09 à 20h30
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 14 septembre au plus tard

La séance est levée à 22h20